

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 347

Artikel: Solidarité oblige
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023543>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURRIER

Si tous les malades...

Les colonnes nous manquent le plus souvent pour faire une large place au courrier relativement important que nous recevons chaque semaine. Ce contact permanent avec les abonnés de DP est cependant utile aux groupes de travail cantonaux qui forment la rédaction « amateur » du journal : c'est l'occasion surtout de creuser plus avant des sujets parfois délaissés, c'est l'occasion aussi de trouver de nouvelles sources d'information. De temps à autre pourtant, la publication de telle ou telle missive d'un lecteur permet de mettre les points sur les « i », de poursuivre sur une lancée intéressante. Telles ces quelques lignes d'un correspondant genevois (il n'est du reste pas le seul à nous avoir écrit dans ce sens) à qui nous réservons — l'exception confirme la règle — l'anonymat ci-dessous :

« (...) Vous m'apprenez (voir DP 343 et 344) que des médecins romands sortent du rang et affichent des idées qui ne semblent pas avoir cours habituellement dans la profession. J'approuve entièrement le soutien que vous apportez à ce groupe en en parlant dans vos colonnes. Permettez-moi de vous suggérer d'aller plus loin, dès que l'occasion se présentera : vous pourriez proposer aux lec-

teurs de choisir plutôt ces médecins-là que d'autres, voire de changer de médecin traitant. Car ou bien les clients « de gauche » sont prêts à cette réponse à l'initiative du groupe en question, ou bien on peut se demander si la tradition pèse d'un tel poids que cette réponse paraîsse impossible même aux gens de gauche...

» Il faut s'attendre à ce que ces médecins soient soumis à des pressions diverses dans quelque temps. Sans vouloir exagérer l'appui qui pourrait leur être apporté, je pense important que l'accord des lecteurs se manifeste de cette manière, ce qui aurait alors valeur de symbole.

» Je vous serais reconnaissant de me donner la liste des médecins concernés et qui habitent Genève — si c'est possible. (...) »

Si tous les malades voulaient bien se donner la main... Qu'en pensez-vous ? comme conclurait Jeanlouis Cornuz.

P.S. — A tous les lecteurs et amis qui suivent amoureusement la politique locale lausannoise depuis des années : la ville de Lausanne entreprend actuellement de reconstituer l'ensemble le plus complet possible d'affiches et autres documents (photos, etc.) utilisés lors des élections communales depuis le XIX^e siècle (en vue d'une exposition). Plongerez-vous dans vos collections pour les prêter aux Archives communales (Hôtel de Ville, 1003 Lausanne ; tél. 021/43 22 14) ?

Solidarité oblige

Bien sûr, l'importance de la crise est manifeste dans les chiffres qui cernent la montée du chômage. Mais les statistiques, dans leur relative sécheresse, ne rendent pas compte, ou mal, de la mutation progressive des conditions de travail de milliers de travailleurs, dont l'emploi a jusqu'ici été préservé, mais qui vivent dans l'angoisse, souvent alimentée par des faux bruits et des pressions de tous ordres, de perdre à brève échéance leur gagne-pain.

plaies que personne ne se risquerait aujourd'hui à aviver. D'où ce silence pesant sur la question. On peut douter que le rapport de la « commission fédérale pour les étrangers » puisse réellement relancer un débat national positif à ce sujet ; tout au plus le travail mené sous la présidence du juge fédéral Anton Heil aura-t-il mis en lumière une fois de plus la « communauté d'intérêts » qui nous lie à ceux qui ont été tolérés pendant des décennies comme un mal nécessaire (la démonstration de cette « communauté » est évidente, que ce soit au chapitre du logement, de l'infrastructure et des équipements collectifs, ou de la sécurité sociale).

A partir de ce constat, l'essentiel reste à faire. Malgré « le peu d'attention que les milieux politiques concernés » prêtent à la solution de ce problème, ainsi que le rappelaient les délégués de la Communauté de travail en faveur d'une nouvelle politique à l'égard des étrangers, réunis à Olten il y a moins d'une semaine, l'urgence d'une solution d'ensemble doit s'imposer à l'opinion. Lancée il y a des mois, l'initiative « Etre solidaires » avait le mérite de jeter les bases d'un engagement global vis-à-vis des travailleurs étrangers. Jusqu'ici, aucune proposition officielle n'est venue prendre le relais de ce texte qui reste donc d'une brûlante actualité. Faut-il en rappeler le préambule ?

« 1. La garantie des droits et libertés élémentaires, ainsi que de la sécurité sociale, pour tous les habitants du pays n'est possible qu'au niveau de la Constitution. L'article 69ter actuellement en vigueur ne fait que définir les compétences de la Confédération : l'entrée et la sortie, le séjour et l'établissement des étrangers. Or il est temps, 50 ans après son introduction et après 25 ans d'immigration massive, de le remplacer par une définition des principes d'une nouvelle politique à l'égard des étrangers.

» 2. Ces dix dernières années ont été marquées par le dépôt répété d'initiatives populaires fédérales tendant exclusivement à réduire le nombre des étrangers en Suisse. De ce fait et pour d'aut-

Cette peur sous-jacente, encore mal mise à jour, a changé plus profondément qu'on ne le croit généralement le climat social helvétique. Parmi les ouvriers les plus touchés par cette tension accablante — les mesures concrètes prises par la Confédération concernant l'assurance-chômage, par exemple, sont encore trop partielles pour faire contrepoids — les étrangers ! Et le sort de ces derniers est d'autant plus préoccupant que les campagnes successives sur les initiatives xénophobes, dans les passions et les affrontements viscéraux qu'elles ont engendrés, ont ouvert des

tres raisons encore, la politique fédérale s'est contentée jusqu'ici d'arrêtés successifs qui n'ont pu envisager que les aspects numériques de la question des étrangers. En l'absence d'une conception globale du problème, on a négligé des aspects humains et sociaux importants, ainsi qu'une politique prospective de l'immigration. »

DE LA CONCURRENCE A LA COMPLÉMENTARITÉ

Petit écran et tableau noir

La commission scolaire de Couvet (NE) a adressé au mois de décembre dernier, à tous les parents de la commune, une lettre leur demandant de limiter le temps que leurs enfants passent devant le petit écran. Car, est-il précisé, « non seulement les études s'en ressentent, mais la santé morale et physique de certains en est affectée ».

C'est, à notre connaissance, la première fois qu'une commission scolaire intervient directement auprès des parents. Nombre d'enseignants ont déjà regretté cette concurrence déloyale. Mais jamais les autorités n'étaient intervenues aussi nettement et n'avaient mis en garde aussi clairement les familles.

A la campagne comme à la ville, dans tous les milieux, la télévision est partout présente. On compte que plus de 90 % des foyers sont équipés d'un poste récepteur. Et bientôt, c'est déjà le cas aux Etats-Unis, il y aura plus de télévisions que de voitures.

Les données concordent dans tous les pays comparables : les enfants de 10 à 14 ans sont, avec les personnes du troisième âge, les téléspectateurs les plus assidus. Selon une enquête faite en Grande-Bretagne (« L'éducation », 11 décembre 1975) en février 1973, l'« exposition » hebdomadaire des 5 à 14 ans était de 25 heures.

Que regardent-ils ? Les programmes qui leur sont destinés, et surtout ceux des adultes. Et cette

enquête a révélé que 18 % des 12 à 14 ans regardaient encore la TV après 22 h. 30, et 7 % des 8 à 11 ans.

Une autre recherche menée à Genève en 1974 (Université, mémoire de sociologie : Maria-Angela Pfister, Claude-Yane Roulin-Favre) a précisé que les enfants des classes sociales les moins favorisées sont les plus assidus devant le petit écran. Car ils n'ont pas les moyens de faire des sports ou d'avoir d'autres activités. Et la qualité de leur vie, de leur environnement, de leurs loisirs ne les incite guère au travail scolaire.

Voici une des conclusions des auteurs : « Tous les jeunes regardent la télévision avec plus ou moins d'assiduité, mais ni de la même manière ni pour les mêmes raisons. La classe sociale et la culture scolaire ont une influence certaine sur le temps d'écoute et l'appréciation des programmes. »

Quelles sont les influences de la télévision sur les jeunes ? Prudemment, on dit qu'elles peuvent être néfastes pour certains enfants, dans certaines circonstances.

Il y a un fait : les enfants défavorisés consacrent de plus en plus de temps au petit écran, de moins en moins à leurs devoirs scolaires. Tout se passe donc comme si la télévision ne faisait que fortifier les inégalités socio-culturelles.

Ils ne lisent plus !

Partout on constate que les nouvelles générations ont des difficultés dans les domaines de l'orthographe et de la lecture. Certains enseignants sont catégoriques : « Ils ne lisent plus, c'est à cause de la télévision ». Généralisation abusive ? Sans doute. Il reste que le temps de lecture et d'étude tend à diminuer du fait de la concurrence de la TV ; que les enfants les moins privilégiés ont encore plus de difficultés à l'école.

Que faire ? La mise en garde de la commission scolaire de Couvet est nécessaire. Il est urgent que les parents se rendent compte des effets négatifs

d'un usage excessif de la télévision. Mais l'attrait du petit écran — couleur, choix des programmes — fait vite oublier toutes les recommandations. Et la télévision ? Elle pourrait jouer un rôle important. D'abord en sensibilisant le public à ces problèmes nouveaux. Enfin en imaginant des séries d'incitation à la lecture, et même d'orthographe.

Et l'école ? Son évolution n'est pas rapide. En Suisse romande, les outils de communication restent le plus souvent traditionnels : tableau noir, manuel, discours magistral. Alors que la plupart des enfants ont à la maison un équipement électronique : tourne-disque, radio, télévision, machine à calculer, etc. Résultats : la culture audiovisuelle et la culture de l'école restent parallèles ; il y a deux mondes qui s'ignorent ; les interférences sont néfastes.

La voie royale

L'écrit et l'audiovisuel sont concurrents. En milieu scolaire, ils pourraient devenir complémentaires. Et la télévision contribuerait ainsi à maintenir l'écrit. Car, en dépit de toutes les prophéties, l'écriture et la lecture restent la voie royale des études, de la connaissance. L'école devrait être ce lieu de confrontation des moyens de communication de masse et des cultures.

Il ne s'agit pas de tenter une vague éducation à l'audiovisuel. Il s'agit d'utiliser des émissions TV comme un moyen, de les intégrer à l'enseignement. En sachant que la technologie n'agit pas comme une pilule par absorption visuelle ; qu'elle ne supprime ni l'effort d'apprendre ni celui d'enseigner. L'enseignant — l'humain — demeure l'intermédiaire et l'interprète le plus précieux.

L'appel de la commission scolaire de Couvet dépasse les limites de la commune. Il pose les problèmes de la concurrence de l'audiovisuel, de l'efficacité de l'école, de l'adaptation des nouvelles générations aux cultures de notre temps.